



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 15/05/2025

Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 09/05/2025

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 15 dont 3 pouvoirs

Le quorum de 8 élus est atteint

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ Adjoints au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, M. Benoît COUTEAU, M. Sébastien BESSON, Mme Gwladys BRANGER

Absentes excusées : M. Pascal BOUTON qui donne pouvoir à Mme Linda GABORIAU
M. Richard LOPEZ qui donne pouvoir à M. Stéphane ENTÈME
Mme Servane CHESNEAU qui donne pouvoir à M. Rodolphe BORRÉ

Secrétaire de séance : Mme Hélène QUÉMÉRÉ

2025-05-15-003 – Prêt relais de 600 000 €

Vu les articles L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, dans le cadre de la construction de l'espace santé Joséphine Thierry, que pour faire face au décalage entre la réalisation de dépenses et la perception des subventions et du fonds de compensation de la TVA, il convient de recourir à un prêt relais de 600 000 euros,

Considérant que ce prêt ne sera débloqué que sur présentation à la banque des justificatifs (notifications de subventions ou estimatif de FCTVA sur les travaux),

Considérant que les intérêts ne seront calculés qu'en fonction des montants débloqués par la banque,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE DE RECOURIR** à un prêt relais de 600 000 € sur deux ans à taux fixe
- **PREND** l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés
- **AUTORISE** Monsieur le maire à souscrire le prêt relais



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance
Mme Hélène QUÉMÉRÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Quéméré', written over a faint circular stamp.

Registre certifié conforme,

Le Maire
Stéphane ENTÈME

The official seal of the Mairie de Monnières is circular, with the text 'MAIRIE DE MONNIÈRES' at the top and 'R.F. LOIRE ATLANTIQUE' at the bottom. In the center is a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.